



Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

2

Compte rendu de chantiers - octobre 2024

Plan de gestion du Delta de l'Orb

Intervenants/destinataires	Tél.	Mails	Présents	Diffusion
----------------------------	------	-------	----------	-----------

MAITRE D'OUVRAGE / MAITRE D'OEUVRE: Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

M. Alain GUERRERO	06 87 57 55 70	alain.guerrero@vallees-orb-libron.fr	X	X
-------------------	----------------	--	---	---

ENTREPRISE MANDATAIRE

MAT SUD TP	06 03 58 77 41	matsudtp@laposte.net	X	X
Ibo PAYSAGISTE	06 84 44 67 18	iborra.jonathan34@outlook.fr	X	X
3CM Nature	06 51 46 90 43	3cmnature@gmail.com	X	X
Sarl ARF	06 86 03 86 80	a.lamy@gh-france.com t.clarival@gh-france.com	X	X

Intervenants/destinataires	Tél.	Mails	Présents	Diffusion
----------------------------	------	-------	----------	-----------

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée M. SOLANS, M. BARBET, M. ALAIMO, M. FOUILLET	04 67 01 68 68 04 67 37 84 97	fabrice.solans.vlb34420@sfr.fr stephanalaimo@beziers-mediterranee.fr philippebarbet@beziers-mediterranee.fr enzofouillet@beziers-mediterranee.fr		X
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. M. AZEMA, M. THERON	04 11 79 02 18	j.azema@agglohm.net s.theron@agglohm.net		X
Commune de Sérignan M. le Maire, M. GAUREL, M. ROMATICO	04 67 32 60 90	maire@ville-serignan.fr environnement@ville-serignan.fr gaurel.pascal@orange.fr		X
Commun de Portiragnes Mme le Maire, M. DAUGAS	04 67 90 94 44	secretariat@ville-portiragnes.fr missions.sq@ville-portiragnes.fr	X	X
ASA Plaine de l'Orb M. MARTO et membres du syndicat		marto.mathieu@hotmail.fr 'paul.thomas34410@yahoo.fr' brigitte.rouquette@hotmail.fr astruc.cesar@live.fr jgamat@leserignanplage.com	X	X
ASA Basses Plaines de Portiragnes M. GUIRAUD,	06 08 54 45 13	guiraud.laprade@orange.fr	X	X
DDTM de l'Hérault M. PELEGRIN, M. RENARD	04.34.46.60.00	olivier.pelegrin@herault.gouv.fr fabrice.renard@herault.gouv.fr		X
Agence de l'Eau RMC Mme COURSEILLE	04 26 22 32 62	anne.courseille@eaurmc.fr		X
Conseil Départemental Mme MULLER	04 67 67 67 67	cmuller@herault.fr		X
Agence Française de la Biodiversité	04 67 10 76 76	jean-michel.ramond@ofb.gouv.fr		X

1 - CONTEXTE

Mise en œuvre des actions inscrites au **Plan de Gestion de Delta de l'Orb (PGDO)**

Etude complète et suivi du programme d'action :

<https://www.vallees-orb-libron.fr/delta-de-lorb/>

2 - GESTION ADMINISTRATIVE DU CHANTIER

Ouvrage de vidange la Rivièrelette :

Orientation référencée au PGDO : Fonc.C.1

Opération cofinancée par le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau Rmc

Maître d'ouvrage : ASA de Sérignan et ASA de Portiragnes.

Maître d'œuvre : l'Eptb Orb et Libron

Après consultation, les travaux ont été confiés à l'entreprise : Mat Sud TP

Pose d'échelles limnimétriques :

Orientation référencée au PGDO: Fonc. A.6

Maître d'ouvrage : Eptb Orb et Libron.

Restauration des canaux et fossés du delta de l'Orb.

Orientation référencée au PGDO: Fonc.A.2

Opération cofinancée par le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau Rmc

Maître d'ouvrage : ASA de Sérignan et ASA de Portiragnes.

Maître d'œuvre : l'Eptb Orb et Libron

Après consultation, les travaux de restauration 1^{er} tranche ont été confiés aux entreprises

- Mat Sud TP
- 3CM Nature
- Ibo.Paysage
- ARF

Diagnostic de la station de pompage les Drilles

Orientation référencée au PGDO : Fonc.A.3

Maître d'ouvrage : Eptb Orb et Libron.

Après consultation, les diagnostics ont été confiés aux sociétés Entech, Dekra et Ginger

Canal de ressuyage des Orpellières hautes

Orientation référencée au PGDO: Fonc. D.2

Maître d'ouvrage : Eptb Orb et Libron.

Après consultation, l'élaboration de l'AVP a été confiée à la société OTEIS.

Il n'est pas prévu dans le cadre de ces travaux de coordinateur de Sécurité.

Documents administratifs / techniques remis **au** titulaire :

Bilan financier travaux ruisseau de la Prade première tranche à valider

Documents administratifs / techniques à remettre **par** le titulaire :

Sans objet

Eléments financiers :

Bilan financier travaux ruisseau de la Prade à valider (partie amont).

3 - ORGANISATION DU CHANTIER

Pour la conduite du chantier, des réunions seront prévues sur différents sites.

Elles permettront :

- de faire le point sur le linéaire réalisé durant la semaine,
- de repréciser les consignes pour l'exécution des travaux,
- de vérifier les quantités et les mètres exécutés par les entreprises,
- d'émettre des réserves, de réceptionner les tronçons.

4 - SECURITE ET AUTORISATION

Toutes les mesures devront être prises afin d'assurer une sécurité maximale aux abords du chantier : signalisation temporaire, traversée d'engins interdite dans les agglomérations, convoyage des chantiers....

Les entreprises doivent respecter les consignes d'hygiène et de sécurité obligatoires pour réaliser les travaux.

Sécurité :

- des salariés, EPI (gants, pantalons, casques et chaussures de sécurité et gilet pour les agents opérants sur l'eau),
- à l'usage des engins de chantier (respect du code de la route et l'environnement, autorisation de conduite, agrément...),
- trousse de premier urgence et formation au secourisme pour le personnel,
- mise en place d'un périmètre de sécurité pour réaliser les travaux,
- chef d'équipe équipé d'un téléphone portable.

5 - PROGRESSION DES CHANTIERS

Ouvrage de vidange de la Rivière

Le grau de la Grande Maïre et le grau de la Rivière constituent les interfaces entre les lagunes et la mer. Ils constituent également des exutoires permettant l'évacuation en mer des crues (par débordement de l'Orb ou ruissellement). Les ouvertures naturelles des bourrelets de sables fermant ces graus demeurent rares, consécutifs à des épisodes d'inondation ou de ruissellement importants.

Au-delà d'une certaine cote, les niveaux d'eau dans les lagunes peuvent entraîner la submersion de terrains en bordure et impacter certains usages. Les ouvertures mécaniques pratiquées ne permettent pas de gérer la re-fermeture des graus et entraînent généralement des vidanges importantes des lagunes, sans possibilité de les contrôler.

Dans le cadre d'une expérimentation un busage (conduite enterrée) a été mis en place, au niveau de la Rivière. Le rejet s'effectue environ à mi-plage. Depuis sa création en 2018, l'ouvrage est régulièrement utilisé pour réguler le niveau des lagunes tout en préservant le sable qui permet de limiter l'entrée des coups de mer.

Néanmoins le diamètre de la conduite est limitante. Il a été décidé de poser un second ouvrage identique pour augmenter la capacité d'évacuation. Au total 2 conduites de 400 Ø sur un linéaire de 140 mètres.

Une première tranche lancée fin août afin de profiter des basses eaux de la lagune. Réalisation de la prise d'eau et de la chambre de vannage (voir précédent CR du 06/09/2024)

Le 07 et 08 octobre finalisation de l'ouvrage :

- Pose d'une conduite de 400 Ø ancrée avec des pieux sur 80 mètres sous la dune du grau.
- Réalisation d'un ouvrage à l'exutoire.

- Pose d'une échelle limnimétrique.
- Pose de pieux devant les prises d'eau pour éviter l'amoncellement d'embâcle.



Pose de 80 mètres de tubes annelés DN 400 ancrés tous les 10 mètres. La mauvaise météo et l'élévation du niveau de la mer ont rendu difficile les opérations. Les eaux de mer s'infiltraient au travers du grau pour rejoindre la lagune la Rivièrette.



Pose de pieux devant les prises d'eau pour bloquer les bois flottants



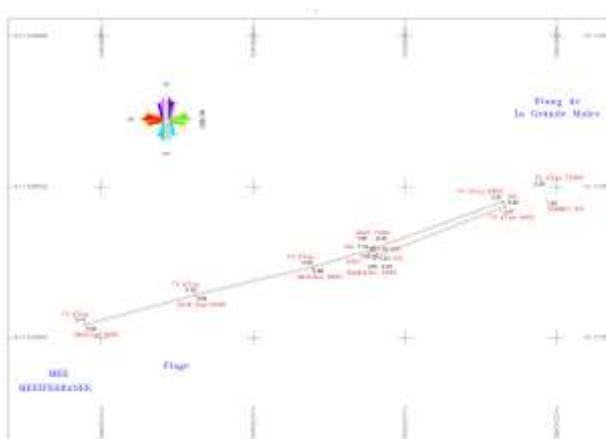
Calage de l'échelle limnimétrique (Lagune la Rivièrette)

Caractéristique des ouvrages de vidange gravitaires de la Rivièrette

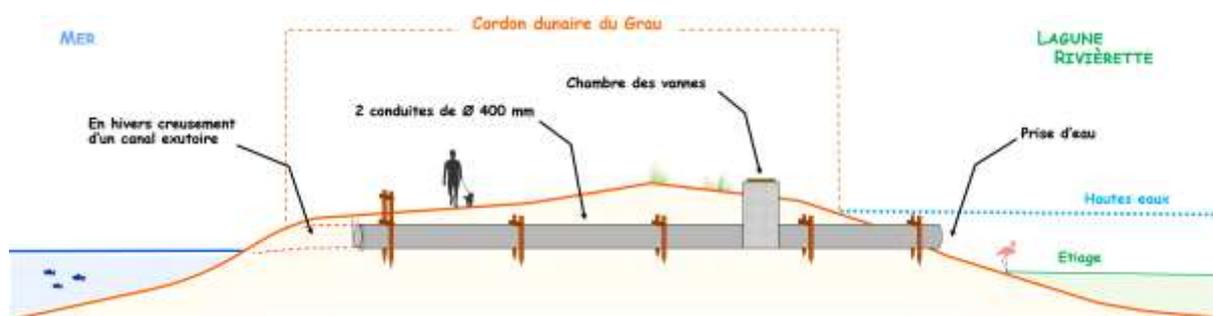
	Diamètre	Longueur	Prise fil d'eau (m Ngf)	Regard fond (m Ngf)	Exutoire, fil d'eau (m Ngf)
Conduite 1 (2018)	DN 400	140	0.47	0.32	0.20
Conduite 2 (2024)	DN 400	140	0.51	0.33	0.14



Pose d'un panneau d'information



Récolement topo des ouvrages



Les travaux ont été réalisés conformément aux attentes du maître d'ouvrage. Le chantier est réceptionné sans réserve le 09/10/2024.

Restauration des canaux et fossés du delta de l'Orb.

Contexte : voir CR n°1 du 06/09/2024

Travaux Asa des Basses Plaines de Portiragnes.

Ont assisté à la réunion Madame Molina (Ranch Les Gaillardels), Messieurs Guiraud (Asa), Daugas (mairie), Toulouse (Elu), Blas (Elu) et De St Victor (propriétaire).

Ruisseau de l'Emeraude depuis l'épanchoir du canal du Midi jusqu'à la confluence du ruisseau de la Cantonade. Ruisseau de la Cantonade depuis la RD 37 jusqu'au vanne de la Rivière. Un linéaire de 2 320 mètres.



Ruisseau de l'Emeraude, avant et après intervention



Débroussaillage de la végétation, collecte des déchets et curage des limons au départ du ruisseau l'Emeraude, au droit de l'épanchoir du canal du Midi. Avant et après intervention.



A la confluence des ruisseaux Emeraude et Cantonade. Dégagement de la section d'écoulement. Avant et après intervention.



Visite de terrain avec le propriétaire du site, le gestionnaire, les élus et technicien de Portiragnes.



Les travaux d'entretien de la végétation des fossés et canaux produisent de grandes quantités de bois. Pour éviter la remobilisation des rémanents de coupe lors des inondations, ils ont été soigneusement broyés sur place



Ruisseau de la Cantonade. Les arbres sur berge et branches basses sont conservés. Avant et après intervention.

Roubine de la Prade depuis le Domaine jusqu'au chemin du Grand Salan, 490 mètres.



Roubine de la Prade au droit du Golf, avant et après intervention.



Travaux Asa Plaine de l'Orb à Sérignan Portiragnes.

Ont assisté à la réunion de chantier Messieurs THOMAS, ROUQUETTE et MARTO.



Visites des chantiers en cours avec les explications de M. Lamy, conducteur des travaux chez ARF

Les travaux d'entretien des canaux sont réalisés par l'entreprise Sarl ARF. Les opérations ont débuté le 10 octobre et se déroulent en 3 étapes. Un premier passage avec un tracteur équipé d'une épareuse, un second passage avec une équipe de bucheron (débroussaillage manuel). Le dernier passage avec une pelle Sennebogen. (engin télescopique avec broyeur forestier).

Observations :

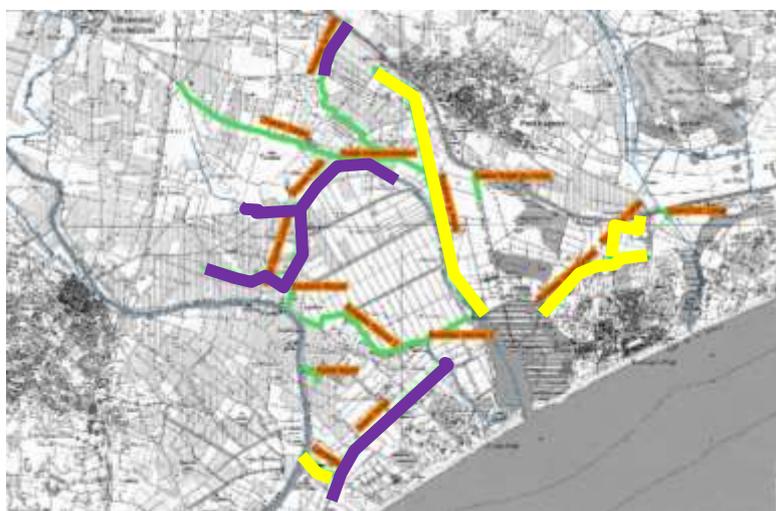
- les bois de coupe ne doivent pas être entreposés sur les fourrières des cultures.
- Les bois éclatés devront être repris à l'élagueuse, collecte des déchets obligatoires.
- Les travaux ont été temporairement arrêtés sur le fossé Riquet en raison du mauvais état des talus.



Deux panneaux d'information seront fournis par l'Asa. L'un sera positionné à l'intersection du grand fossé et de la RD37E, l'autre au départ du ruisseau Serviès.

Avancement des travaux

	Réceptionné
	En cours
	Prévision

**Optimisation de la station de pompage les Drilles.**

Contexte : voir CR n°1 du 06/09/2024

L'Eptb Orb et Libron a missionné 3 sociétés pour établir les diagnostics hydrauliques, génie civil, amiante, ...



Vue en plan du bâtiment des Drilles

Diagnostic	Société	Observations
Amiante	Dekra	Diag réalisé le 08/10 (25 prélèvements), en attente des résultats du laboratoire.
Génie civil	Cebtp Ginger	Diag externe du bâtiment réalisé le 18/10. Diag interne du bâtiment prévue le 12/11 (attente des résultats du diag. amiante).
Hydraulique	Entech	En cours.

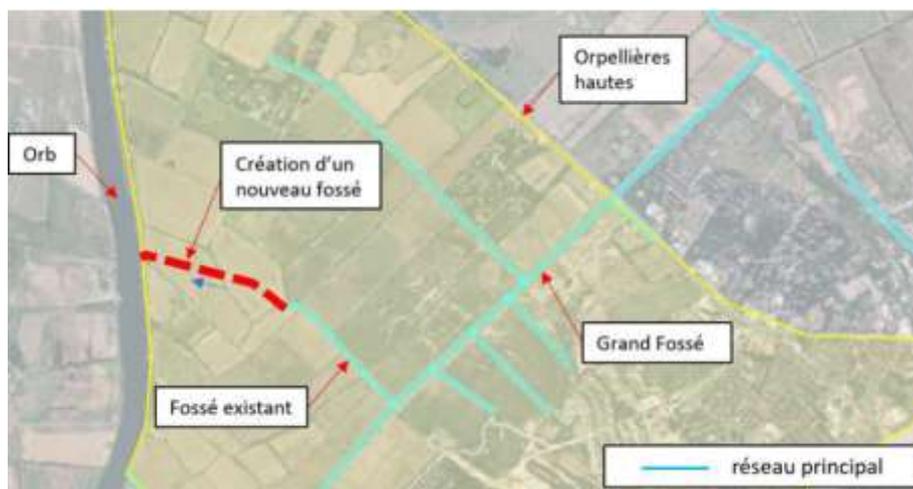


Carottage des différentes parties du bâtiment et osculation des armatures

6 - Amélioration du ressuyage du secteur des Orpellières hautes.

Les études préliminaires relatives à l'amélioration des conditions de ressuyage des Orpellières hautes lors des submersions marines et/ou par les crues de l'Orb ont permis de dégager un scénario d'aménagement consistant en la création d'un nouveau fossé d'évacuation vers l'Orb. Dans le cadre du plan de gestion de delta de l'Orb, l'EPTB Orb et Libron a lancé les premières études de maîtrise d'œuvre ainsi que celles relatives aux aspects réglementaires.

Les bureaux d'études OTEIS / Morency Conseil et Festuca Environnement ont été missionnés.



Un suivi piézométrique de la nappe et du fleuve sur 9 mois (Eptb Orb) ainsi qu'une étude géotechnique (Fondasol) des sols ont été nécessaires pour dimensionner le futur canal.



Pose de piezomètres (3 U), sondage géotechnique (4 SC et SP) et étude pédologique des sols dans l'emprise du projet

Les dossiers AVP et réglementaire sont en cours de finalisation pour un livrable en fin d'année.

7 – POINTAGE DES ARRETS DE TRAVAIL, INTEMPERIE, PENALITES

Sans objet

8 – PLANNING DES OPERATIONS A VENIR

Poursuite de la campagne de restauration des canaux et fossés.

Le présent PV est un document contractuel. Sans observation écrite adressée par courrier RAR sous 1 semaine au maître d'œuvre, il est réputé accepté par tous



**Dressé par le représentant
du Maître d'Ouvrage**

M. GUERRERO

Béziers, le 29 octobre 2024